

6 mai 2019

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 5 juin 2018: «Pour la création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier».**

**Rapport de M. François Mireval.**

La pétition P-386 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de la séance du 5 juin 2018. La commission l'a étudiée lors de ses séances des 25 février et 11 mars 2019, sous l'efficace et dynamique présidence de M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier. Les notes de séances ont été prises par M. Jairo Jimenay, que le rapporteur remercie chaleureusement pour l'excellente qualité de son travail.

**Texte de la pétition**

(Voir en annexe)

**Séance du 25 février 2019**

*Audition de six enfants de l'école Peschier: Mlles Agathe Brender, Konny Rueda, Sina Carulli, Héloïse Dickler-Doukelsky, Zoé Dickler-Doukelsky et M. Tristan Favre, auteurs de la pétition accompagnés de leurs parents (six mamans et un papa)*

La présidente souhaite la bienvenue aux auditionnés et leur explique le déroulement de leur audition. Elle propose ensuite aux auditionnés de présenter leur pétition.

Un auteur explique que le but de la pétition est d'avoir un laser game dans leur préau, car le jeu semble plaire à tout le monde. Toute l'équipe (sauf une) y a déjà joué.

*Questions des commissaires*

Avant de poser ses questions, chaque commissaire prend le temps de féliciter ces jeunes pétitionnaires pour leur engagement et leur usage pertinent de leurs droits civiques.

Plusieurs commissaires connaissent peu ou mal ce jeu: beaucoup de questions portent sur sa définition, le déroulement d'une partie, l'aire de jeu, et le matériel nécessaire à une partie.

Deux équipes de quatre personnes s'affrontent dans chaque partie, qui dure environ quinze minutes. Chaque joueur est équipé d'une sorte de pistolet laser et

d'un gilet sur lequel sont montés des capteurs lumineux, destinés à compter le nombre de fois qu'un laser les touche. Chaque fois qu'un joueur est touché, des points sont comptabilisés pour l'équipe adverse. A noter: cette activité n'est pas ouverte aux classes entières à cause du petit nombre de joueurs.

L'aire du jeu est fréquemment close et peu éclairée, Une telle installation pourrait être construite dans le préau.

Un tel laser game accepterait des joueurs de tous les niveaux de l'école à partir de 6 ou 7 ans, autrement dit à partir du niveau 2P: les plus petits nécessitent peut-être une surveillance, alors que les plus grands peuvent jouer seuls. Les tout-petits qui jouent à proximité de cet espace pourraient faire partie des spectateurs. La présence d'une personne adulte (parent ou membre du corps enseignant) serait nécessaire pour surveiller le déroulement d'une partie impliquant la plus jeune tranche d'âge. Bien entendu, des enfants extérieurs à l'école pourraient jouer, voire des parents ou des enseignants, même si aucune de ces catégories adultes ne semble avoir essayé pour l'instant.

La surface qui serait nécessaire pour ce laser game serait équivalente à celle de la salle D du palais Eynard, celle dans laquelle l'audition se déroule! Ce serait un espace extérieur pris dans le préau (ou alors dans un espace de jeux qui semble sous-utilisé, en face de l'école Peschier), ou enfin dans une salle de gymnastique à équiper.

L'investissement supplémentaire à envisager pour chaque partie consiste en un équipement complet pour huit personnes. Par ailleurs, les faisceaux lumineux utilisés ne sont pas dangereux pour les yeux et des lunettes de protection sont inutiles.

*Note du rapporteur: malgré le nom du jeu, l'usage de vrais lasers n'est pas indispensable, et de simples faisceaux infrarouges peuvent suffire.*

Les parties pourraient se dérouler en dehors des heures de cours, par exemple à la place du parascolaire, ou remplacer une sortie, car les périodes de récréation sont trop courtes.

Les structures à l'intérieur du laser game sont souvent en dur, c'est-à-dire en béton ou en bois. Cependant, des structures gonflables pourraient être utilisées et seraient même plus indiquées car elles permettraient de se faire moins mal en cas de chocs, qui se produisent quand on joue dans la pénombre. Cette dernière est préférable pour ce jeu. De plus, les obstacles gonflables permettraient de ranger l'aire de jeu une fois les parties terminées, libérant l'espace pour d'autres activités par la suite.

Le surprenant nom du groupe pétitionnaire, les Phakzants, est composé des premières lettres des prénoms des élèves, constitués en comité, à l'origine de la demande, bien que certaines soient absentes lors cette audition: Paula, Héloïse,

Agathe, Konny, Zoé, Athenaïs, Nolan, Tristan et Sina. Quatre des Phakzants sont en 8P. En conséquence, ces pétitionnaires partiront pour le cycle d'orientation l'année prochaine, et d'autres élèves pourraient prendre leur place dans le comité.

Un commissaire demande aux parents si une discussion a eu lieu sur le projet porté par leurs enfants et si leur soutien est acquis.

Une maman répond qu'il n'y a pas eu de concertation entre les parents d'élèves et qu'ils ne sont pas intervenus dans le processus, puisque le but était d'enseigner aux enfants le déroulement du processus d'une pétition. Elle annonce cependant ne pas soutenir du tout le projet.

Une autre maman reconnaît également un manque de concertation entre les parents. Elle ne se positionne pas nécessairement pour la construction d'un laser game. Cependant, elle soutient entièrement le déroulement du projet.

La présidente explique aux pétitionnaires le déroulement de la suite des travaux. Elle explique que les auteurs de la pétition P-386 ont été reçus par la commission, puisque selon l'article 33 de la Constitution, chacun-e a le droit de lancer une pétition. Ensuite, une discussion aura lieu pour décider s'il est nécessaire d'auditionner d'autres personnes. Ces discussions donneront lieu à un ou plusieurs votes, puis un rapport sera fait. Enfin, le texte, accepté ou non, sera traité en séance plénière, laquelle pourra être suivie par les pétitionnaires sur Léman Bleu ou dans la salle. Dans ce dernier cas, le sujet pourrait être traité tôt dans lors de la séance.

Une des auteurs demande vers qui se tourner s'il faut faire une autre pétition, dans le cas où celle-ci ne donne pas les résultats espérés.

La présidente répond qu'il faut, dans tous les cas, adresser la pétition à la présidence du Conseil municipal. Elle remercie ensuite les pétitionnaires de leur venue.

### *Discussion sur la suite des travaux*

Un commissaire annonce que la pétition lui tient à cœur. Il trouve cet engagement fabuleux de la part de très jeunes et serait enclin à les soutenir, que l'idée soit bonne ou non. Il incite les commissaires ne connaissant pas ce jeu à se renseigner à ce sujet, même s'il n'est pas vraiment lié à une activité scolaire. Il imagine que l'utilisation de salles de gym, avec un éclairage différent et des structures gonflables, pourrait avoir un coût raisonnable et propose d'auditionner un magistrat.

Un autre commissaire soutient également l'engagement de ces jeunes, bien qu'il soulève la question de la moralité de mettre un jeu de combat dans une école.

La présidente estime que c'est l'audition de M<sup>me</sup> Alder qui est nécessaire dans un but pédagogique de montrer aux pétitionnaires le déroulement complet du processus, quitte à expliquer en plénière pourquoi la pétition a été acceptée ou refusée.

Une commissaire salue la démarche mais se positionne déjà contre cette pétition. Elle estime que ce type de jeu n'a pas sa place dans une école, que d'autres établissements voudront suivre cet exemple s'il est accepté, et que cela coûte très cher. Elle propose de voter immédiatement sur la pétition.

Plusieurs commissaires soutiennent l'audition de M<sup>me</sup> Alder, notamment pour des raisons pédagogiques. L'une d'entre elles entend les réserves à propos de ce jeu dans une école, mais rappelle que, même dans les crèches, des enfants façonnent de fausses armes avec des legos et jouent à se tirer dessus.

Un commissaire est favorable à une audition rapide. Par contre, il ne trouve pas pédagogique d'accepter la pétition, tout en insistant sur l'importance d'expliquer pourquoi le projet ne se fera pas. Il estime également que la pétition devra être refusée.

Un commissaire trouve que, sur le fond, une suite doit être donnée en auditionnant un magistrat. De plus, un matériel gonflable amovible permettrait d'avoir un laser game itinérant entre plusieurs écoles, ce qui éviterait des inégalités entre écoles. Il propose aussi de chercher à faire une modification ou une adaptation du jeu: à la place de tirer sur un ennemi, le but pourrait être de nourrir un animal.

Un commissaire attire l'attention sur le fait que le groupe des auditionnés était composé de cinq filles et un garçon. En conséquence, il propose aux autres commissaires de sortir de l'idée d'un monde enfantin «bisounours» où il faut protéger les enfants et éviter les sujets tels que la guerre. Il précise enfin que ce genre de jeu n'est pas dangereux.

#### *Vote immédiat*

La proposition de vote immédiat sur la pétition est refusée par 10 non (2 EàG, 1 S, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 1 oui (S).

#### *Vote de l'audition de M<sup>me</sup> Alder*

L'audition de M<sup>me</sup> Alder est acceptée par 10 oui (2 EàG, 1 PS, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 1 non (PS).

## **Séance du 11 mars 2019**

*Audition de Mmes Esther Alder, conseillère administrative, accompagnée de M<sup>mes</sup> Patricia Briel, collaboratrice personnelle, et Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance*

M<sup>me</sup> Alder remercie la commission d'avoir pris au sérieux cette initiative, car beaucoup de jeunes déplorent la lenteur des processus tels que les pétitions.

Elle explique que la pétition P-386 trouve son origine dans un atelier de sensibilisation au droit à la participation dispensé aux enfants lors des activités parascolaires de la mi-journée. Suite à cette sensibilisation, les pétitionnaires ont recueilli des signatures pour demander la création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier. M<sup>me</sup> Alder les a ensuite reçus pour leur expliquer le processus que suit habituellement une pétition et l'a ensuite transmise au Conseil municipal. La discussion avec les Phakzants, notamment sur la présence dans une école d'un jeu de combat, a permis de comprendre que ces derniers font la différence entre ce qui est réel et virtuel. Les pétitionnaires ont par ailleurs mis en avant que le laser game permettrait de développer l'esprit d'équipe et la réflexion stratégique.

Concernant la faisabilité du projet, l'accueil du type d'infrastructure nécessaire n'est pas facilement envisageable dans le préau. Néanmoins, le Service des écoles relève que la salle de gymnastique, d'environ 500 m<sup>2</sup>, permettrait d'accueillir des structures gonflables et amovibles pour créer quelque chose de semblable à ce que les enfants souhaitent. Il resterait à régler le problème de l'obscurcissement de la salle, de la régulation du jeu ainsi que du démontage et nettoyage des obstacles. Une des solutions à explorer pourrait être une collaboration avec le GIAP ou une autre association dans le cadre d'une animation parascolaire. Elle souligne cependant que le personnel du parascolaire a déjà beaucoup à gérer et qu'elle imagine mal lui ajouter cette mission supplémentaire.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire relève que l'obscurcissement de la salle n'est pas indispensable, puisqu'il existe des parties se faisant de jour. M<sup>me</sup> Alder comprend que ce problème n'est pas insurmontable et propose de consulter un spécialiste, si la pétition est soutenue par la commission. M<sup>me</sup> Briel sait aussi que des laser games en plein air existent, ce qui signifie que des parties peuvent se jouer sans obscurcissement.

Un commissaire rappelle que les parents étaient en désaccord avec le projet et demande si cela a été relevé lors d'une audition de ceux-ci. M<sup>me</sup> Alder répond qu'elle n'a auditionné que les enfants, qui ont conscience de la perception qu'ont leurs parents de ce type de jeu, raison pour laquelle ils ont assuré qu'ils font la différence entre le jeu et la réalité.

La présidente demande s'il est prévu que le laser game puisse se déplacer entr plusieurs écoles, car d'autres enfants risquent de demander un jeu similaire. M<sup>me</sup> Alder reconnaît qu'il y a un risque de propagation de cette demande, mais que la réponse dépendra de la position du corps enseignant.

La présidente ajoute qu'il était entendu que l'activité n'est pas prévue sur les heures de cours et demande ce qui est préconisé par rapport à la suite du traitement, le sujet étant compliqué à étudier mais en gardant un but pédagogique. M<sup>me</sup> Alder a clairement expliqué aux enfants, lorsqu'elle les a rencontrés, qu'une pétition n'a pas de garantie de succès et pense que les pétitionnaires sont capables de comprendre les raisons d'un éventuel refus, lequel fait aussi partie de l'apprentissage de la citoyenneté.

Une commissaire demande si des structures gonflables existent déjà pour des jeux de ce type et soulève la question de la dangerosité de cette activité. M<sup>me</sup> Alder propose de s'adresser à des spécialistes pour répondre aux questions de disponibilité et de dangerosité de structures gonflables pour ce jeu. Elle relève cependant que de nombreux enfants ont déjà joué à des laser games comme dans des châteaux gonflables et n'ont eu aucun souci. M<sup>me</sup> Widmer ajoute que l'espace de la salle de gymnastique est important, que du matériel mobile s'y trouve déjà et qu'il est possible de concevoir des obstacles avec. De plus, des structures gonflables pourraient se déplacer entre plusieurs établissements, même si M<sup>me</sup> Alder se rappelle que la pétition demandait d'avoir ces structures à demeure.

Une commissaire demande s'il est prévu, au cas où, d'avoir un accompagnement pédagogique des parents. M<sup>me</sup> Alder reconnaît que le sujet est sensible, avec des avis très tranchés sur ce type de jeu, et estime qu'il y a un risque de levée de boucliers de la part des parents. Si le projet est soutenu, des explications devront être fournies.

La même commissaire ajoute que dans les ludothèques, des armes (factices) sont inévitables, puisque les enfants jouent, par exemple, à faire partie de la police ou de la chevalerie. De son côté, M<sup>me</sup> Alder rappelle à la commission que le thème d'une des fêtes des écoles était la piraterie et qu'elle s'était vu accuser d'enseigner la délinquance aux enfants! Dès lors, elle comprend tout à fait la remarque de la commissaire.

Un commissaire trouve qu'il est difficile d'aller de l'avant tant que le coût de cette activité reste inconnu et suppose qu'un accompagnement de cette activité est indispensable, en particulier si elle doit être itinérante, ce qui engendrerait des dépenses supplémentaires. Il ajoute que les scouts existent toujours et propose plutôt de leur octroyer une subvention pour proposer des activités physiques aux enfants. M<sup>me</sup> Alder pense que les compétences déployées au travers du scoutisme ne sont pas comparables à celles requises dans le laser game. De plus, et surtout, c'est la pétition des enfants qui est le sujet sur lequel la commission doit travailler.

Une commissaire demande, dans le cas où le projet est soutenu, s'il y aura un contact avec l'association des parents d'élèves de l'école. De plus, elle souhaite savoir si d'autres écoles ont transmis des pétitions rédigées par des enfants. M<sup>me</sup> Alder répond qu'à sa connaissance, des pétitions similaires n'existent pas. Elle ajoute qu'il serait bon d'avoir une concertation avec les parents d'élèves afin de connaître leur avis sur ce sujet.

Un commissaire trouve aussi que la question du coût mériterait d'être posée à des fabricants de jeux, ainsi que celle d'une adaptation du jeu dans un style moins agressif et plus constructif. Il revient sur le sujet de la violence et explique avoir lui-même de terribles souvenirs de leçons de gym avec des jeux tels que le ballon prisonnier ou le basket, dont il revenait parfois couvert d'hématomes. En conséquence, il ne pense pas que la question des armes soit pertinente, la violence faisant déjà partie de l'univers dans lequel évoluent les enfants. M<sup>me</sup> Alder ne connaît pas les variantes possibles du laser game. M<sup>me</sup> Widmer explique que la question d'adaptations possibles doit se poser à des spécialistes. Elle rappelle que le problème ne se limite pas au jeu, mais s'étend à l'encadrement, qui doit être relativement élevé pour le nombre de joueurs.

Une commissaire demande si une estimation du coût est connue, comprenant l'achat du jeu et de l'encadrement qu'il nécessite. M<sup>me</sup> Alder répond qu'une recherche de ce prix n'a pas encore été faite.

### *Discussion, prises de position et votes*

La présidente demande aux commissaires leurs propositions de suite des travaux.

Un commissaire s'interroge sur différentes possibilités, telles que l'audition de parents d'élèves ou de gérants de laser games.

Un commissaire propose de voter immédiatement sur la pétition, car l'essentiel du travail a été fait par l'audition des pétitionnaires et de la magistrate: rien ne semble faisable.

Le commissaire précédent trouve qu'il faudrait au moins avoir des informations sur l'existence d'installations gonflables et leur prix. Une audition pourrait même être remplacée par un échange de courriers, pour gagner du temps.

La présidente trouve qu'il ne faut pas auditionner l'association des parents d'élèves et que, de son côté, la pétition est impossible à mettre en place. De plus, les pétitionnaires semblent avoir compris que leur projet est difficilement faisable, puisqu'ils ont déjà demandé comment en déposer un autre.

La proposition d'audition de l'association des parents d'élèves est retirée par son auteur.

*Vote sur l'audition d'un gérant de laser game*

L'audition d'un gérant de laser game est refusée par 7 non (1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 3 oui (1 EàG, 1 S, 1 MCG) et 1 abstention (S).

En conséquence, la présidente ouvre les prises de positions.

Une commissaire d'Ensemble à gauche se dit déçue du résultat du vote précédent, car la possibilité existe d'avoir des structures mobiles et donne l'exemple des ludobus qui se déplacent avec des jeux. Elle trouve dommage de ne pas aller au bout de l'étude de la pétition, surtout que les obstacles n'ont pas besoin d'être trop grands, puisque les enfants qui y joueraient sont petits.

Une commissaire des Verts imagine mal un laser game dans une école, estimant que la surface disponible est insuffisante, De surcroît, elle est contre l'utilisation d'armes dans les écoles.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre imagine que le but des enfants par cette pétition est d'obtenir un jeu gratuit. Ce jeu risque de rapidement devenir obsolète, malgré des coûts d'achat et d'entretien très élevés, ce qui déplaira au contribuable.

Un autre commissaire d'Ensemble à gauche trouve que ce n'est pas le rôle de l'école de fournir ce jeu. Pour cette raison, la pétition doit être refusée. Pour ce qui est de l'aspect pédagogique, il estime justement qu'il est sérieux de refuser la pétition après avoir entendu les pétitionnaires.

Un commissaire du Parti socialiste constate que son parti est relativement partagé, pour les raisons évoquées auparavant, notamment celle des armes. Par contre, ce jeu ne blesse pas, contrairement à d'autres activités, qu'il a mentionnées précédemment, qui se déroulent lors des cours de gym. Le Parti socialiste estime que le processus entamé par les enfants mérite d'être soutenu autant que possible et soutiendra le renvoi au Conseil administratif.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien annonce son groupe votera pour le classement de la pétition, estimant que l'école ne doit pas fournir ce jeu.

La commissaire d'Ensemble à gauche rajoute qu'il est dommage de faire entrevoir des possibilités aux enfants pour couper court à la discussion, sans auditionner un spécialiste. Elle rappelle qu'il est possible de jouer dans une salle de gymnastique, même en plein jour. Elle ajoute que dans les ludothèques, un problème similaire s'est posé avec les jeux vidéo, jugés trop violents dans le passé: ils se trouvent actuellement dans toutes les ludothèques puisque beaucoup d'enfants n'ont pas la possibilité d'en avoir à la maison.

La présidente clôt les prises de position et soumet la pétition P-386 au vote.



La commission se prononce en faveur du classement de la pétition P-386 par 7 oui (1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 3 non (1 EàG, 2 PS) et 1 abstention (MCG).

*Annexe:* texte de la pétition P-386

P- 386





Les PHAKZANTS  
Parascolaire Peschier  
28 Av. Dumas 1200 Genève

A l'attention de Mme Esther Alder  
Conseillère Administrative  
Département de la cohésion social  
et de la solidarité  
Rue de l'Hotel de Ville 4  
Genève 1204  
Genève le 16.03.2018

Concerne : Pétition d'enfants de l'école de Peschier pour un laser game,  
Article 33 de la constitution fédérale. Droit de pétition.  
Madame Alder,

Nous avons participé à un atelier sur le droit de participation  
des enfants qui a eu lieu le 10 novembre. Nous avons alors dit que  
nous souhaitons avoir un laser game dans le préau de l'école  
Peschier. Pendant cette animation, il nous a été expliqué que  
nous pouvons exprimer ce souhait et pour le communiquer par  
une pétition si cela nous tenait toujours à cœur en y montrant  
ses avantages.

Nous avons formé un groupe, dont le nom est « Les PHAKZANTS »  
pour pouvoir récolter des signatures d'autres enfants de l'école  
Peschier.

		Paula		
		Loathe	Sina	
			1. T. ure	Nolan

Pétition adressé au maire de Genève Remy Paganini

Oui à un Laser Game

Nous, les PHAKZANTS, pensons que faire un laser game est une belle activité car elle est ludique, sportive, stratégique, pas dangereuse et que c'est un travail d'équipe.

NOM	PRÉNOM	DEGRÉ	SIGNATURE
-----	--------	-------	-----------